



## Suis-je victime d'une arnaque?

Par **viseo**, le **03/09/2009** à **15:52**

Bonjour,

je viens d'être démarché par une entreprise, groupe ECP (edition centrale de publication) qui m'assure que je leur ai commandé un encart publicitaire sur leur site web ([www.lesannuairestelephoniques.fr](http://www.lesannuairestelephoniques.fr)) qui d'ailleurs est introuvable. Or, avec tous les détails qu'ils m'ont donné, ils m'ont persuadé et j'ai signé leur bon pour accord.

Puis-je renoncer à ce "contrat" dans les 7 jours puisque c'est un démarchage? d'autant plus que dans les conditions générales il est précisé que les articles L121-23 et L121-28 du code du commerce ne peuvent s'appliquer.

Cette société vous est-elle familière pour ce qui est des arnaques ou est-elle de bonne foi?

Merci pour vos réponses.

Par **france**, le **12/10/2009** à **17:06**

il ya une heure, ,une personne D'ECP vient de m'appeler, "annuairestelephoniques" en m'affirmant que j'ai commandé avec BAT un encart publicitaire. Ayant commandé pas mal de pub ces derniers temps , j'ai vérifié dans mes dossiers communication!!!! en fait, aucune de cette société. je viens sur INTERNET pour voir leur site : INTROUVABLE et vois votre message.

Le Monsieur veut que je lui renvoie un papier signé pour NON RECONDUITE SUR 4 ans !!!! en fait, si vous lisez entre les lignes c'est un contrat d'un an ! quelle arnaque !!!!

donc je confirme : faites attention, du télémarketing extrêmement poussé et malhonnête. En fait, ils ont votre nom et adresse par certains moyens (m'a affirmé que je lui avais donné le logo MAISON AVEC LOUPE (immobilier)) alors que je ne l'ai mis que sur une seule PUB

avec une certaine société. comment l'ont ils obtenu ? suis vraiment désolée pour vous mais je suis rassurée : je ne perds pas la mémoire !  
Pouvez vous me dire ce qu'il en advenu pour vous depuis le 3/09. Merci